



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST

Cité 540 logements AADL BT « D » BrakniW.Blida.

N° Identification fiscale : 000016001405697

A. A. D. L

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE AADL 03

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE

MINIMALES N°85/DRAO/AADL/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

PROJET : L'ETUDE GEOTECHNIQUE DE L'ASSIETTE DE TERRAIN DU PROJET DE 2500 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A LA COMMUNE DE SIDI AMAR SITE 04, WILAYA DE TIPAZA
PROGRAMME LOGEMENT LOCATION-VENTE AADL 03 (tranche 300 000, zone 02)

Conformément aux dispositions de la loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générale relatives au marchés publics et des articles N°65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marché publics et des délégations de service publics, la Direction Régionale d'Alger Ouest de l'Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAO) porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayants participés à **L'avis D'appel D'offre National Ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales N°85/DRAO/AADL/2026** paru dans les quotidiens nationaux **الجزائر** et **EL HAYAT EL ARABIYA** en date du **08/06/2026** et les journaux électroniques, que l'attribution provisoire du marché relatif au projet suscit   est octroy  e au soumissionnaire suivant :

Entreprise NIF N°	La note de l'offre technique /100	Montant de la soumission	Montant de l'offre Financ��re apr��s correction	D��lai (Mois)	Crit��re de choix
LNHC-DRC رقم التعريف الجبائي: 000016001318395	90.00	8 861 989.50 DA /TTC	8 861 989.50 DA /TTC	40 JOURS	L'offre le moins disant parmi les offres pr��-qualifi��es techniquement

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des r  sultats d  taill  s de l'  valuation de leurs offre technique et financ  re, sont appel  s    se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (3) jours    compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du march  , pour leur communiquer ces r  sultats, par   crit.

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire du march   sus cit  , peuvent introduire un recours aupr  s de la commission sectorielle des march  s du Minist  re de l'habitat de l'Urbanisme et de la Ville, dans un d  lai de dix (10) jours    compter de la premi  re publication de l'avis d'attribution provisoire du march  , dans le bulletin officiel des march  s de l'op  rateur public (BOMOP), la presse. Si le dixi  me jour co  incide avec un jour f  ri   ou un jour de repos l  gal, la date limite pour introduire un recours est prorog  e au jour ouvrable suivant.